

## **DELIBERATION DD2022\_118**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 18 novembre 2022

**LE 24 novembre 2022**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	52
Votants	69
Pouvoirs	17

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **VENTE DE TERRAINS À VOCATION ÉCONOMIQUE - COURSAC - ZAE LES BRANDEAUX - SCI CDL PROMOTION - 110 000€HT**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme BOUCAUD, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PROTANO, M. TALLET, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à M. AUZOU  
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme SALOMON  
Mme FAURE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. RATIER donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. MARTY  
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. LAVITOLA  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
Mme REYS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M DENIS  
M. PERIER donne pouvoir à M. BOURGEOIS

## VENTE DE TERRAINS À VOCATION ÉCONOMIQUE - COURSAC - PROMOTION - 110 000€HT

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** la SCI CDL PROMOTION, représentée par ses co-gérants, Messieurs Philippe LEVEQUE et Sébastien CHAUMONT, a déjà fait l'acquisition de parcelles situées à Coursac pour créer la ZAE du Petit Cerf. Aujourd'hui, l'entreprise souhaite investir dans le même secteur géographique pour l'installation d'entreprises de type artisanal.

**Que** le Grand Périgueux possède un terrain d'une superficie de 20 322 m<sup>2</sup> sur la commune de Coursac, dans la continuité de la ZAE des Brandeaux. Ce terrain est classé UY dans le PLUi et possède un ouvrage de régulation des eaux de ruissellement.

### Plan de situation



**Considérant que** France Domaines, sollicité le 30 novembre 2021, a rendu son avis le 2 septembre 2022, et précise une valeur vénale unitaire de 8 € HT/m<sup>2</sup> soit 162 576 € HT, avec une marge d'appréciation de 10 %.

**Que** le présent terrain n'est pas viabilisé mais possède un ouvrage de régulation des eaux de ruissellement. Cet ouvrage ne pourra pas recevoir et réguler les eaux issues du projet sans étude préalable, réalisée par le porteur de projet.

Qu'il a été entendu que les extensions de réseaux et les viabilisations sont à la charge de l'acquéreur.

Qu'en conséquence, au vu de la surface du terrain réellement exploitable, du coût des ouvrages de gestion des eaux pluviales à créer et d'une manière plus générale, du coût de la viabilisation de la zone, il est proposé de vendre les parcelles section AE 326, 327, 338 à 342 et 381, d'une superficie d'environ 20 322 m<sup>2</sup> au prix de 110 000€ HT auquel s'ajoutera le montant de la TVA sur marge.

Qu'il est proposé de vendre à la SCI CDL PROMOTION ou toute société substituable, à Coursac sur le parc d'activités des Brandeaux, les parcelles cadastrées section AE 326, 327, 338 à 342 et 381, d'une superficie d'environ 20 322 m<sup>2</sup>, incluant le bassin de régulation des eaux de ruissellement, pour un montant de **110 000€ HT**, auquel s'ajoutera la TVA sur marge.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de vendre à la SCI CDL PROMOTION ou toute société substituable, à Coursac sur le parc d'activités des Brandeaux, les parcelles cadastrées section AE 326, 327, 338 à 342 et 381, d'une superficie d'environ 20 322 m<sup>2</sup>, comprenant le bassin de régulation des eaux de ruissellement, pour un montant de **110 000€ HT**, auquel s'ajoutera la TVA sur marge ;
- Désigne Maître COPPENS pour rédiger l'acte ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 02/12/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/12/2022	Périgueux, le 02/12/2022
	Le Président, Jacques AUZOU